



**Procès verbal de la réunion  
Comité Syndical du 15 février 2023  
20h30 à Dampierre-sur-Moivre**

Nombre de membres en exercice : 23

Délégués présents ou représentés : 12 Votants : 12 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 01/02/2023

Etaient présents : les délégués en exercice sauf :

Absents représentés par un délégué suppléant :

Absents ayant donné pouvoir : Mr MONFROY donne pouvoir à Mr BORTOLOMIOL

Mr BOURGOIN donne pouvoir à Mme PUJOL

Absents : Mrs GARCIA, GAGNEUX, BOURGOIN, COYON, COLINET et MONFROY

### **DÉLIBÉRATIONS**

#### **Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie à Sainte-Ménéhould avenant n°1**

*Le Comité Syndical*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-21 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2431-22 ;

Vu les statuts du SYMSEM ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre notifié à VERDI PICARDIE le 19 septembre 2022 ;

Vu le projet d'avenant portant l'estimation financière des travaux à 1 390 000,00 € HT en raison de modifications dans le programme des travaux ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la rémunération définitive du Maître d'œuvre ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

À l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 portant fixation de la rémunération définitive du Maître d'œuvre VERDI PICARDIE, et autorise également Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

#### **Convention Éco TLC Refashion**

Le Président présente la convention type proposée par Éco TLC Refashion (éco-organisme de la Filière Textile d'habillement, linge de maison et chaussures) qui propose de soutenir :

Les actions de communication du SYMSEM confère à l'annexe 4

Les déchèteries avec un soutien forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord.

#### **Annulation de titres de recettes**

Le Président informe le Comité Syndical que plusieurs titres émis sur l'exercice 2021/2022 doivent être annulés pour des raisons diverses. Certains de ces titres seront réémis sur l'exercice 2023. Cela représente l'annulation de 30 titres correspondant à la somme de 120 931,11€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'annuler les titres de recettes émis sur l'exercice budgétaire 2021 et 2022, précise que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont prévus au compte 673, et charge le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### **Convention portant dérogation pour l'accès de certaines communes du SDED52 aux déchèteries du SYMSEM**

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes de Saint-Dizier Der et Blaise ne souhaitait pas que la REOMI soit mise en place sur les communes en convention avec le SYMSEM pour la collecte des OM.

En conséquence, il a été nécessaire de modifier la convention pour mettre fin à la prestation de collecte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et de signer la convention avec le SDED52 pour autoriser les habitants des communes suivantes à accéder aux déchèteries :

- CHEMINON
- HAUTEVILLE
- MAURUPT-LE-MONTOIS
- SAINT-VRAIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical donne son accord à signer cette convention.

### **POINTS ABORDÉS**

#### **Intervention de l'association Récup'R**

Le Président présente Florent CHAUDRÉ, directeur de la ressourcerie Récup'R, avec laquelle le SYMSEM travaille déjà depuis 2 ans environ.

Très prochainement, c'est également Récup'R qui va s'occuper de la collecte des textiles, jusque-là collectés par Le Relais. Pour cela, les anciennes bornes à vêtements ont été reprises par Le Relais, et de nouvelles bornes sont en train d'être mises en place par Récup'R.

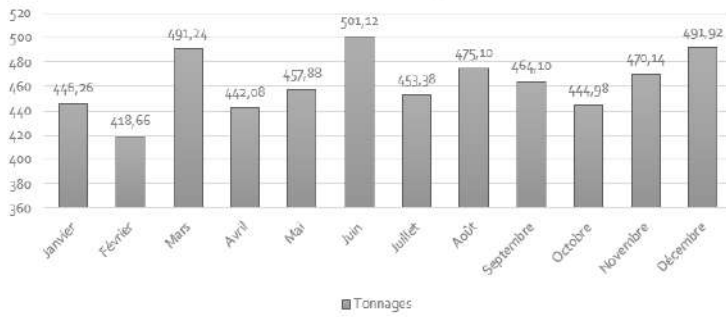
Florent CHAUDRÉ fait une présentation de la ressourcerie au Comité Syndical.

#### **Tonnages 2022**

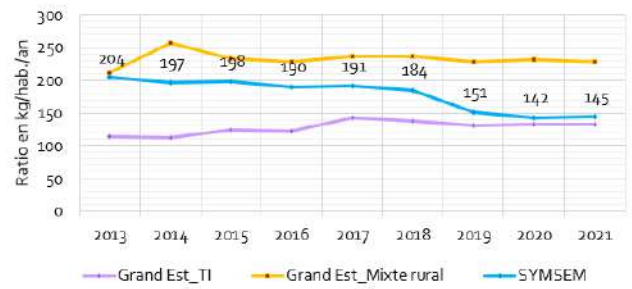
La directrice du SYMSEM présente au Comité Syndical les tonnages 2022 :

# Tonnages 2022 des OMR

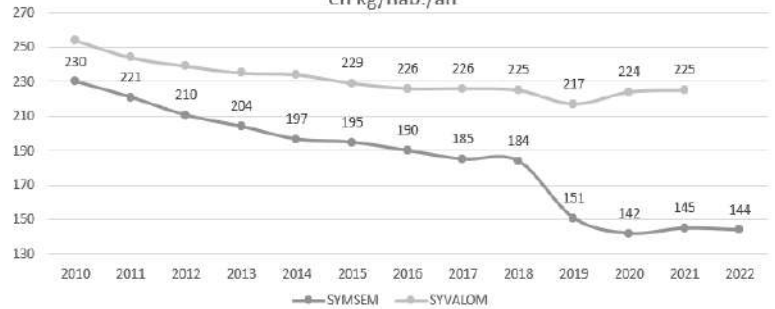
Collecte des Ordures Ménagères en tonne



Évolution du ratio de collecte - OMR

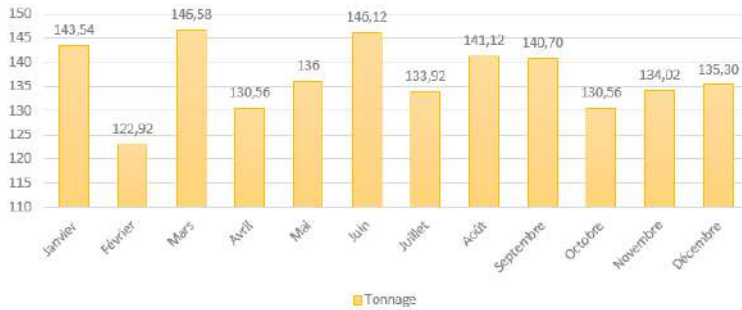


Évolution du ratio d'Ordures Ménagères Residuelles en kg/hab./an

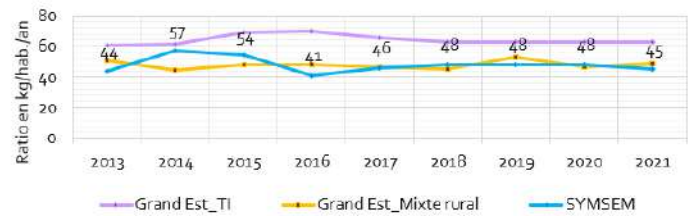


# Tonnages 2022 de la collecte sélective

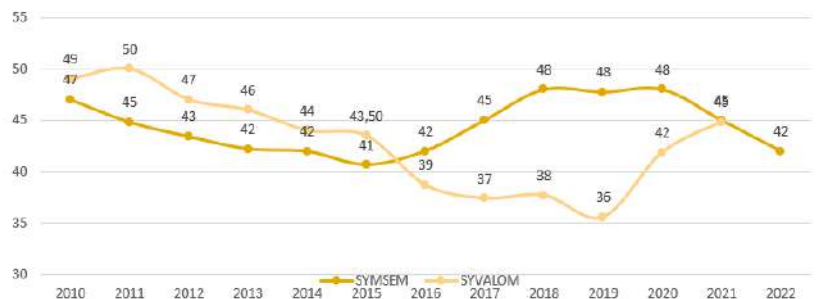
Collecte sélective en tonne



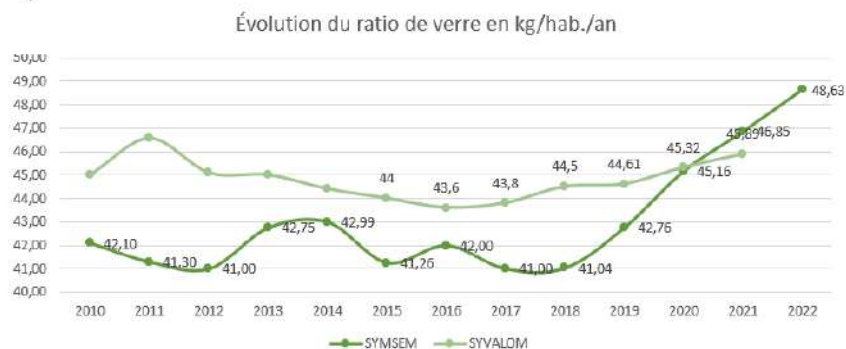
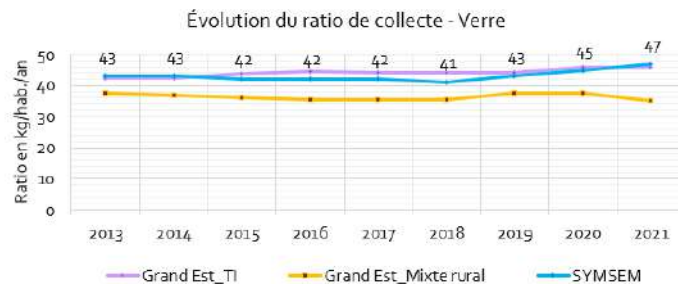
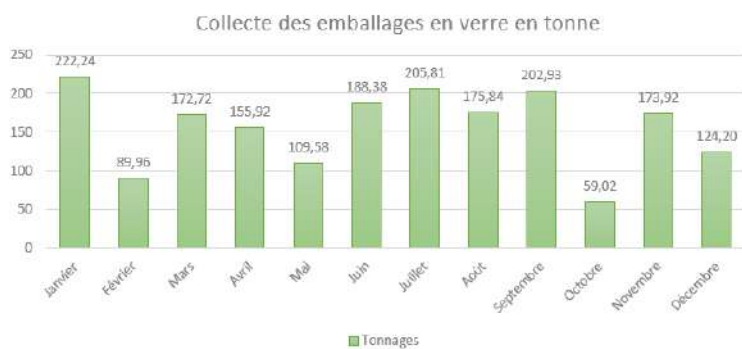
Évolution du ratio de collecte - Papiers et emballages hors verre



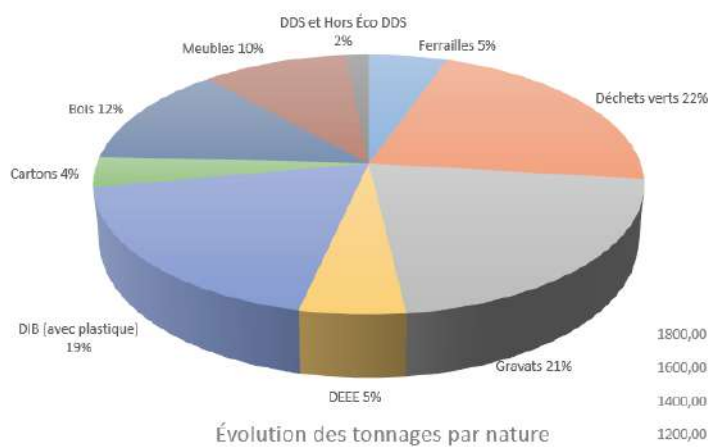
Évolution du ratio de collecte sélective en kg/hab./an



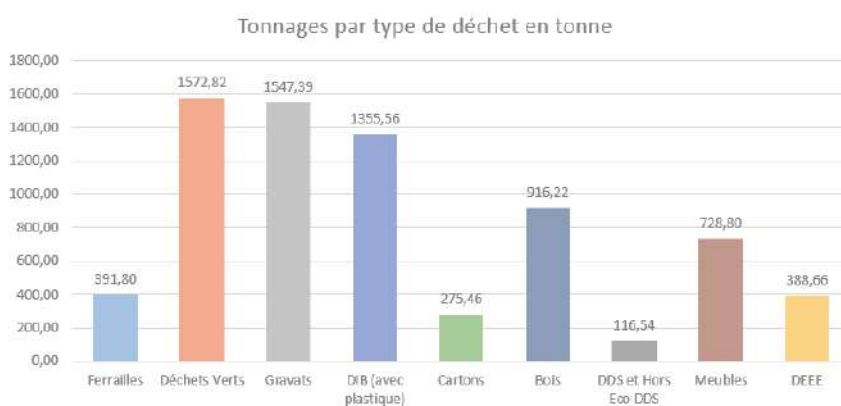
# Tonnages 2022 du verre



# Tonnages 2022 dans les déchèteries



Les déchets verts, les gravats et les DIB (Déchets Industriels Banals) représentent les apports les plus importants en déchèteries, soit 62 % des apports totaux.



**À noter :**  
Les tonnages de : huiles alimentaires, huiles moteur, batteries, piles, néons et lampes, plâtre, radiographies, vêtements, cartouches d'encre et capsule de café ne sont pas comptabilisés car ils représentent des tonnages faibles.

## Extension des consignes de tri

La directrice du SYMSEM indique au Comité Syndical que la première caractérisation des sacs jaunes a eu lieu, et qu'une seconde aura lieu le 16 février 2023.

La moyenne de refus de tri du SYMSEM était à 7% en 2022. Lors de cette première caractérisation pour l'année 2023, le taux de refus était de 12%. Celle-ci n'est pas représentative, puisqu'il s'agit, pour le moment, de la seule de l'année.

Les travaux du Centre de tri de La Veuve vont débuter le 15 juin 2023, jusqu'au 19 février 2024. Il sera donc fermé durant cette période. Les déchets seront acheminés à Limell-Brévannes (94 450), et les cartons à Saint-Brice-Courcelles (51 100).

### **Point sur le marché de collecte**

Le Comité Syndical est informé que le marché de collecte est en cours de renouvellement. La date limite des candidatures est le vendredi 24 février 2023. Plusieurs sociétés ont déjà demandé le dossier.

La date limite de réception des offres est le 03 avril 2023, et comme il s'agit d'un dialogue compétitif, cela durera jusqu'au 31 mai 2023.

Le SYMSEM souhaiterait reprendre la gestion des bacs en plus de la facturation, mais pour cela il est nécessaire d'avoir de nouveaux locaux afin de pouvoir embaucher du personnel.

Le Président propose également au Comité Syndical d'acheter le logiciel de gestion et de facturation STYX.

### **Opération pneus**

Le Comité Syndical est informé de l'opération pneus qui aura lieu du 20 février 2023 au 04 mars 2023 dans les déchèteries du SYMSEM.

Les pneus pourront être déposés selon les conditions suivantes :

- Les pneus doivent être déjantés ;
- Type de pneus autorisés : véhicules légers, pneus de 4x4, pneus de motos ;
- Dépôt limité à 4 pneus par foyer ;
- Carte d'accès aux déchèteries obligatoire.

### **Opération compost**

Le Comité Syndical est informé de l'opération compost qui aura lieu du 25 au 31 mars 2023 dans 5 déchèteries du SYMSEM :

- Arrigny ;
- Courtisols ;
- Pargny-sur-Saulx ;
- Pogy ;
- Sainte-Ménéhould.

Une quantité maximale de 50 litres sera distribuée par foyer. Afin d'en bénéficier, les usagers devront se présenter obligatoirement avec leurs cartes d'accès aux déchèteries, et devront également ramener des contenants et outils pour récupérer le compost.

### **Syndicat du Der**

Le Président informe le Comité Syndical que le SYMSEM a été contacté par le Syndicat du Der afin de prévoir un temps de travail en commun sur un possible rapprochement pour l'adhésion du Syndicat du Der au SYMSEM, puisque qu'il bénéficie actuellement d'une collecte privée des déchets par Suez.

Le Président indique qu'une rencontre sera organisée prochainement.

### **Photocopieur**

Le Président informe le Comité Syndical que le SYMSEM avait un contrat avec Arts & Plans pour le photocopieur, une fois le contrat terminé, le SYMSEM a décidé de garder le photocopieur en l'achetant.

Ce photocopieur est à présent trop vieux, et n'est plus efficace.

Le Président demande l'accord du Comité Syndical pour en acheter un nouveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord.

### QUESTIONS DIVERSES

Concernant l'Ambassadrice du tri, notamment pour l'extension des consignes de tri ainsi que les biodéchets, **Mme CHEVALLOT** demande si elle peut venir sur la Communauté de Communes afin de faire des réunions pour les habitants, même si elles auraient lieu le soir.

**Mr SCHULLER** indique qu'en effet il est possible qu'elle vienne.

**Mme CHEVALLOT**, suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri, précise que beaucoup se demande si les ordures ménagères vont continuer à être collectés toutes les semaines ou si ça va passer à une collecte tous les 15 jours.

**Mr SCHULLER** indique que ce sujet va être discuté lors du futur marché de collecte.

**Mme CHEVALLOT** rajoute que pour le moment, le SYMSEM a décidé de rester à 18 levées comprises dans la part fixe malgré la mise en place de l'extension des consignes de tri, pouvant poser un problème puisque dans la logique, la quantité devrait réduire pour une augmentation des déchets dans le sac jaune.

**Mr SCHULLER** indique qu'avec le prochain marché de collecte, cela pourrait être changé puisqu'il est possible que les ordures ménagères soient collectées tous les 15 jours. Dans ce cas, le nombre de levées incluses dans la part diminuerait.

*Il est précisé que cette première année avec les nouvelles consignes de tri servirait de test afin de voir les modifications à apporter.*

**Mr LAGNEAU** pose une question venant du maire de Sogny-en-l'Angle, de la Communauté de Communes de Côtes de Champagne et Val de Saulx. Il chercherait un caisson à verre pour PMR.

**Mr SCHULLER** indique que le SYMSEM n'en a jamais installé jusque-là.

**Aurore PERARD** rajoute que ça a déjà été proposé d'occasion au SYMSEM. Dans ce cas, il faudrait complètement adapter le système, en bétonnant par exemple le tour.

**Mr LEONE** questionne concernant les levées de la commune ainsi que les passages en déchèterie, précisant que la commune dispose de 4 bacs. Il avait été demandé une première fois si les bacs étaient gérés individuellement pour les levées supplémentaires (au-delà de 18 levées). Une réponse affirmative avait été donnée. De ce fait, la commune a mis en place un système de gestion des bacs. Mais après réception de la dernière facture, celle-ci est basée sur 4 bacs, et la part variable est sur la base des 4 bacs réunis, et non individuellement.

**Laurence ROMIEU** indique que normalement, si la commune dispose de 4 bacs, ils ont le droit à 18 levées par bac. S'il y a des levées supplémentaires comptabilisées, c'est qu'il y a eu des levées supplémentaires en plus des 18 levées comprises dans la part fixe, par bac.

**Mr LEONE** précise que d'après les calculs, la facture est réalisée sur l'entité.

**Aurore PERARD** indique que pour les immeubles collectifs, en effet il s'agit de ce principe. En revanche pour les autres cas, cela ne devrait pas l'être. À voir si Gesbac a fait des modifications.

**Mr SCHULLER** et **Laurence Romieu** donne un exemple de facturation : par exemple, si 2 bacs sont mis en place, l'un des bacs a 19 levées et l'autre 11, faisant un total de 30 levées pour la facturation. Il y aura donc 2 forfaits normaux qui seront facturés (comprenant au total 36 levées puisque 2 fois 18). Or, comme le nombre de levées ne dépasse pas 36, il n'y aura pas de levées supplémentaires facturées.

**Mr LEONE** explique qu'il avait été indiqué la dernière fois que c'était fait individuellement, la commune a donc fait en sorte de répartir les levées.

De plus, concernant les passages en déchèterie, il indique que la commune devait avoir des passages non comptabilisés du fait de l'opération « Nettoyons la nature ».

**Mr SCHULLER** indique que le dispositif concernant cette opération concerne uniquement la mise en place d'un bac, mais non l'accès en déchèterie.

**Aurore PERARD** précise que dans des cas exceptionnels, comme par exemple l'opération pneus, ou encore le réemploi, si en effet les passages en déchèterie ne doivent pas être comptabilisés, le gardien dispose d'un bouton « Non comptabilisé » sur son terminal.

Le Président